

Immunité des États

Je me rends compte qu'il ne s'agit pas du projet de loi le plus révolutionnaire et le plus remarquable au monde, mais pourquoi le ministre n'est-il pas ici pour le présenter à l'étape de la troisième lecture et pour exposer la position du gouvernement après l'étude du projet en comité? Pourquoi faut-il donc que je prenne la parole pour examiner les aspects importants de ce bill? Ne se trouvera-t-il personne parmi les ministériels pour les examiner? Ceux-ci préfèrent-ils tout simplement ne rien dire et empocher leur salaire? Si j'insiste là-dessus, c'est que je trouve cela très important.

Le bill concernant l'agression sexuelle est très important. Le gouvernement a donné à entendre qu'il lui accordait beaucoup d'attention. Je dois dire que j'ai été très choqué que ce ne soit pas le ministre de la Justice qui l'ait présenté lui-même à la Chambre et qu'il ne soit pas venu en discuter à la Chambre. En fait, il s'est contenté d'en parler pendant cinq minutes à peine à l'étape de la deuxième lecture, pour clore en quelque sorte le débat. Il a terminé en disant qu'il nous reverrait tous au comité. Lorsque des changements majeurs sont ainsi apportés au Code criminel, il témoigne de si peu d'intérêt à l'égard de ses responsabilités qu'il néglige ou refuse de participer au débat, bien qu'il ait été là au cours de la période des questions les jours où la Chambre a examiné ce bill à l'étape de la deuxième lecture.

Nous, députés de l'opposition, avons pressé sans cesse le gouvernement de présenter des mesures législatives dans le domaine de la justice et des questions juridiques. Nous avons exhorté depuis longtemps le leader du gouvernement à la Chambre à présenter d'importantes mesures législatives dans le domaine de la justice et des questions juridiques. Je comprends sans difficulté l'embarras du leader du gouvernement à la Chambre. S'il n'a pas présenté de mesure législative, c'est qu'il n'a tout simplement pas obtenu l'appui du ministre de la Justice. C'est sûrement la raison pour laquelle la Chambre n'a pas été saisie beaucoup plus tôt de cette importante mesure.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, je me rends compte que l'honorable député se réjouit du fait qu'il a réussi à me faire prendre la parole au sujet d'un rappel au Règlement. Il me fait penser à un avocat qui s'en va plaider une cause de divorce devant la Cour supérieure et qui est en train de plaider sa cause devant une cour de juridiction criminelle. J'ai l'impression qu'il ne sait pas de quoi il parle. Il va complètement à l'encontre du Règlement. Il ne parle pas du tout sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Il attaque vicieusement un ministre de la Couronne qui est très respecté à travers tout le pays, il parle totalement à travers son chapeau et je vous demanderais de le rappeler à l'ordre et de lui demander de traiter du projet de loi S-19. En vertu de notre loi, monsieur le président, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a un excellent secrétaire parlementaire (M. Peterson) chargé de l'assister dans ses travaux parlementaires. Je vous rappellerai que le secrétaire parlementaire est présent et que le ministre de la Justice fait un excellent travail étant présent lui-même à la Chambre le plus souvent qu'autrement. Étant donné les circonstances, je demanderais au député de manifester un minimum de respect pour l'institution, de parler sur le projet de loi dont la Chambre est saisie, S-19, et de s'abstenir d'attaquer

d'une façon aussi basse un ministre de la Couronne qui a très bien fait son devoir pour le pays.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Étant donné les propos qu'a tenus le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), la présidence a cherché à savoir si l'absence ou la présence d'un ministre pouvait faire l'objet d'une remarque. Je n'ai pas trouvé de véritable réponse dans le Règlement. Je sais par ailleurs, comme tous les députés, que de tels propos sont chose courante.

Cependant, il est un autre domaine qui donne matière à réflexion. Il ne s'agit pas de savoir si les propos portent sur la présence ou l'absence d'un ministre, mais s'ils sont pertinents. J'espérais bien que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) en viendrait à parler du Bill S-19. L'intervention du président du Conseil Privé avait trait davantage à la question de la pertinence qu'à celle de l'absence du ministre.

M. Hnatyshyn: Merci, monsieur l'Orateur. Je suis content de voir que vous appuyez ma position.

Le ministre de la Justice est fort sympathique. C'est un brave homme, un gars de première classe. Il se peut qu'aujourd'hui il s'occupe des affaires de l'État soit à Burlington ou ailleurs. Je n'ai rien contre cela, mais il me semble qu'il aurait au moins dû avoir la courtoisie d'être présent à la Chambre aujourd'hui pour défendre son projet de loi. J'ai parlé des autres responsabilités du ministre simplement pour signaler qu'il n'est jamais présent à la Chambre quand il est question de justice ou d'affaires juridiques qui relèvent de sa compétence.

Une voix: Et le bill maintenant?

M. Hnatyshyn: Le bill S-19 est une mesure importante qui permettra aux Canadiens lésés par les représentants au Canada de gouvernements étrangers, d'être indemnisés; mais, si ma mémoire est bonne, c'est le premier bill, depuis le début de la session, qui a fait l'objet d'un rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je ne voudrais pas faire de digressions, mais je crois qu'on peut dire que le gouvernement n'attache aucune importance aux mesures concernant la justice et les questions juridiques. Ce sont des questions de deuxième ordre à ses yeux. On pourrait en conclure je pense—et ce n'est pas une critique—que l'esprit des ministériels étant accaparé par d'autres questions, ils s'intéressent peu aux modifications au Code criminel qui cherchent à préciser le droit qu'ont les Canadiens d'intenter des poursuites légitimes.

On entend souvent dire que le gouvernement ne s'intéresse pas suffisamment aux questions économiques. On pourrait dire la même chose des questions de justice et d'ordre juridique, des libertés des Canadiens et de la protection de leurs droits.

C'est donc le premier bill qui nous vient du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je félicite le gouvernement pour cette grande victoire; nous sommes maintenant saisis d'un bill, le bill S-19, qui concerne l'immunité diplomatique. C'est la mesure des réalisations du gouvernement dans le domaine des droits des Canadiens et je suppose que nous devons lui en être reconnaissants. Nous allons pouvoir rentrer chez nous ce soir le cœur gonflé de fierté parce que notre gouvernement s'est enfin engagé irrévocablement à protéger les